



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9236^e séance

Jeudi 5 janvier 2023, à 15 heures

New York

Provisoire

Président : M. Ishikane. (Japon)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M. Abushahab
Équateur	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Gabon	M. Biang
Ghana	M. Agyeman
Malte	M ^{me} Frazier
Mozambique	M. Afonso
Suisse	M ^{me} Baeriswyl
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants d'Israël et de la Jordanie à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément à son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, Khaled Khiari, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Khiari.

M. Khiari (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité des faits nouveaux survenus récemment à Jérusalem-Est occupée.

Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à l'Équateur, au Japon, à Malte, au Mozambique et à la Suisse en tant que nouveaux membres élus du Conseil.

Je signale que le Coordonnateur spécial Wennesland présentera son exposé périodique et complet sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, le 18 janvier. Toutefois, nous sommes préoccupés par les événements survenus la semaine dernière à Jérusalem et, plus généralement, par les tensions et les violences en cours en Cisjordanie occupée.

Le 3 janvier, le nouveau Ministre israélien de la sécurité nationale, Itamar Ben-Gvir, entouré d'un important dispositif de sécurité, s'est rendu sur les Lieux saints à Jérusalem. C'était la première visite effectuée sur ce site

par un ministre israélien depuis 2017. Même si cette visite n'a pas été accompagnée de violences, elle est considérée comme particulièrement incendiaire étant donné que M. Ben-Gvir a par le passé fait campagne pour que des changements soient apportés au statu quo. Cette visite a été vivement condamnée par l'Autorité palestinienne, par bien d'autres dans la région, et par la communauté internationale, qui la considèrent comme une provocation qui aurait pu déclencher de nouvelles effusions de sang. Beaucoup ont également mis en garde contre toute modification du statu quo sur les Lieux saints. Après cette visite, le bureau du Premier Ministre israélien et d'autres responsables de haut rang d'Israël ont souligné que le Gouvernement était déterminé à respecter le statu quo et que cette visite ne représentait pas une déviation.

Comme nous l'avons vu à de nombreuses reprises dans le passé, la situation sur les Lieux saints à Jérusalem est profondément instable, et tout incident ou toute tension à cet égard peut avoir des répercussions et provoquer des violences dans tout le Territoire palestinien occupé, en Israël et ailleurs dans la région. Compte tenu de cette réalité, je renouvelle l'appel lancé par le Secrétaire général à toutes les parties pour qu'elles s'abstiennent de prendre des mesures susceptibles d'aggraver les tensions à l'intérieur et autour des Lieux saints et pour que toutes respectent le statu quo, conformément au rôle spécial que joue le Royaume hachémite de Jordanie.

Ces derniers jours, l'ONU est restée en contact étroit avec les parties concernées afin d'apaiser la situation, et ces échanges se poursuivront durant les jours et semaines à venir. En cette période délicate, tous les efforts visant à apaiser les tensions doivent être encouragés, tandis que les provocations, les mesures incendiaires, les mesures unilatérales et les menaces de violence doivent être fermement condamnées. Les dirigeants de toutes les parties ont la responsabilité d'apaiser les tensions et de créer les conditions propices au calme. L'ONU reste prête à contribuer et à apporter son appui à ces efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Khiari de son exposé.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je remercie la présidence du Conseil de sécurité d'avoir rapidement accédé à la demande tendant à la tenue de la présente séance, pour discuter des graves provocations qui mettent en péril le statu quo à la mosquée Al-Aqsa. Nous remercions M. Khaled Khiari de son exposé sur les derniers faits nouveaux.

Les Émirats arabes unis condamnent fermement l'assaut de l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa par un Ministre israélien, sous la protection des forces israéliennes. De tels actes provocateurs traduisent un manque d'engagement envers le statut historique et juridique actuel des Lieux saints à Jérusalem, et exacerbent la situation précaire qui règne dans le Territoire palestinien occupé. Ils constituent également une évolution grave qui éloigne davantage la région de la voie de la paix à laquelle nous aspirons tous et contribuent à perpétuer les tendances négatives découlant du conflit. En outre, ces actes risquent d'aggraver les tensions et les antagonismes dont nous sommes témoins actuellement, et viennent alimenter l'extrémisme et la haine dans la région. Dans ce contexte, nous condamnons les actes de vandalisme qui ont visé le cimetière chrétien du mont Sion. Les personnes qui ont piétiné les tombes et profané le caractère sacré de cet important site historique et religieux devront en répondre. Ces agissements odieux s'inscrivent dans une série d'attaques contre des sites sacrés qui, si aucune mesure n'est prise, encourageront d'autres violations.

Nous rappelons notre position ferme sur la nécessité d'assurer une protection totale à la mosquée Al-Aqsa et de mettre un terme à toutes les violations qui y sont commises et qui ont valeur de provocation pour des millions de musulmans dans le monde, étant donné le statut sacré de cette mosquée. Nous soulignons également la nécessité de respecter le rôle du Royaume hachémite de Jordanie, gardien des Lieux saints et des dotations, conformément au droit international et au statu quo historique, et de ne pas porter atteinte à l'autorité de l'Administration jordanienne des waqfs de Jérusalem et des affaires de la mosquée Al-Aqsa et à ses pouvoirs en matière de gestion de toutes les affaires du Haram el-Charif, y compris les procédures d'accès.

Les événements de l'année écoulée et la longue histoire de ce conflit montrent que le coût des mesures unilatérales est très élevé, car elles sont l'une des principales causes de la montée de la violence et de l'instabilité. Elles sapent également les efforts visant à trouver une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien sur la base de la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. Par conséquent, nous, membres du Conseil de sécurité, devons adopter une position unifiée contre tout acte susceptible d'attiser les tensions ou d'aggraver la situation dans la région, y compris la dernière tentative à laquelle nous avons assisté mardi à la mosquée Al-Aqsa. Nous rappelons également aux parties qu'elles ont la responsabilité de s'abstenir de toute mesure qui contribue à alimenter la haine et l'exclusion.

Pour terminer, nous soulignons l'importance de relancer les efforts régionaux et internationaux pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient, afin de concrétiser la solution des deux États et de créer un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, M. Khiari, de son exposé.

À la séance d'information périodique du Conseil de sécurité sur cette question qui a eu lieu il y a deux semaines (S/PV.9224), j'ai dit que j'espérais que la nouvelle année serait porteuse d'espoirs pour le peuple palestinien. Mais ce à quoi nous assistons actuellement n'est manifestement pas la bonne façon d'entamer la nouvelle année. Il y a quelques jours, un représentant du Gouvernement israélien est entré dans l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa, ce qui a aggravé les tensions sur le terrain. La Chine est profondément préoccupée par cette situation.

Ces dernières années, les actions unilatérales dans les Lieux saints à Jérusalem-Est ont à maintes reprises aggravé les problèmes et les antagonismes, déclenchant de nombreux conflits sanglants. Cela démontre pleinement la nature délicate du caractère et du statut des Lieux saints. La situation sur le terrain est actuellement fragile et grave en raison de cet acte d'un responsable israélien. La Chine appelle au rétablissement et au maintien de la paix et de la tranquillité dans les Lieux saints et invite les parties concernées à garder le calme et à faire preuve de retenue pour éviter une nouvelle escalade des tensions.

Israël, en particulier, doit cesser toute incitation et provocation et s'abstenir de toute action unilatérale susceptible d'entraîner une détérioration de la situation. La Chine appelle au respect de l'état de droit international et du consensus international sur la question de Jérusalem. Les résolutions du Conseil de sécurité condamnent sans ambiguïté toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est. Les parties concernées doivent préserver effectivement le statu quo des Lieux saints à Jérusalem et respecter le rôle de la Jordanie en tant que gardienne des Lieux saints, comme le prévoient les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous avons pris note de l'engagement

pris par les dirigeants israéliens de maintenir le statu quo en ce qui concerne les Lieux saints. Nous espérons que cet engagement se traduira par des politiques et des mesures constructives.

Ce sont les retards dans la matérialisation de la solution des deux États qui sont à l'origine des tensions récurrentes entre la Palestine et Israël. Les faits ont prouvé une fois de plus que la gestion fragmentaire de la crise peut difficilement être efficace, et encore moins se subsister à une solution globale et juste. La communauté internationale doit agir avec un sentiment d'urgence accru et encourager la Palestine et Israël à relancer les pourparlers de paix dès que possible sur la base de la solution des deux États, afin de régler la question de Jérusalem et les autres questions relatives au statut final et de garantir rapidement une coexistence pacifique entre la Palestine et Israël. Les pays ayant une influence significative à cet égard doivent assumer leurs responsabilités et jouer un rôle constructif. Je tiens à réaffirmer que la Chine appuie la création d'un État palestinien pleinement souverain et indépendant, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous continuerons à travailler avec la communauté internationale pour apporter des contributions positives à la réalisation d'une solution globale, juste et durable à la question palestinienne et à l'instauration d'une paix durable et d'une sécurité commune au Moyen-Orient.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, M. Khiari, de son exposé.

Je voudrais tout d'abord dire que les États-Unis demeurent attachés à la solution des deux États, au titre de laquelle Israël vivrait dans la paix et la sécurité aux côtés d'un État palestinien, et que nous sommes préoccupés par tout acte unilatéral qui exacerbe les tensions ou compromet la viabilité de la solution des deux États. Comme l'ont souligné le Président Biden et le Secrétaire d'État Blinken, les États-Unis appuient fermement la préservation du statu quo historique en ce qui concerne les Lieux saints à Jérusalem, en particulier le Haram el-Charif/mont du Temple. Par ailleurs, nous nous félicitons vivement du rôle particulier joué par le Royaume hachémite de Jordanie, en tant que gardien des Lieux saints à Jérusalem.

Le Secrétaire d'État Blinken a dit très clairement qu'il était impératif que toutes les parties fassent preuve de retenue et s'abstiennent de tout acte ou propos provocateur au Haram el-Charif/mont du Temple et dans d'autres Lieux saints à Jérusalem, c'est à dire de toute

provocation en actes et en paroles. Dans cet esprit, nous nous opposons à toutes les actions unilatérales s'écartant du statu quo historique, qui sont inacceptables. Nous notons que le programme du Premier Ministre Netanyahu appelle à la préservation du statu quo en ce qui concerne les Lieux saints. Nous espérons que le Gouvernement israélien honorera cet engagement.

Les États-Unis sont également préoccupés par l'augmentation du nombre de morts et de blessés dans le contexte de regain de tensions de ces derniers mois. Nous demandons instamment aux Israéliens et aux Palestiniens de prendre les mesures qui s'imposent pour rétablir le calme, prévenir de nouvelles pertes en vies humaines et préserver la possibilité d'une solution prévoyant deux États. Nous devons préserver cette possibilité. Et nous devons veiller à ce que tous les Israéliens et Palestiniens jouissent dans une même mesure de la liberté, de la justice, de la sécurité et de la prospérité.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Nous laissons derrière nous une année qui a marqué un record notoire. On s'en souviendra comme de l'année la plus meurtrière pour les Palestiniens et de la deuxième en termes de morts du côté israélien, dans l'histoire récente. C'est un terrible record, qui ne fait que montrer à quel point la situation est appelée à une solution immédiate. Malheureusement, nous sommes seulement témoins de l'exacerbation des tensions et du renforcement de la méfiance entre les parties.

Chaque fois que nous avons abordé ici les événements au Moyen-Orient, entre autres points essentiels, nous avons mis l'accent sur un aspect fondamental : la nécessité d'éviter les actions et mesures unilatérales qui sapent les efforts déployés en vue d'instaurer un climat propice à rassembler les parties et à promouvoir un horizon politique tourné vers la paix. Sans ces perspectives, comme nous l'avons constaté tant de fois, le processus déraile, il se retrouve paralysé, on avance à l'aveuglette et la situation devient très dangereuse. Oslo et ses grands espoirs sont maintenant deux décennies derrière nous, mais en réalité, la paix que les Accords avaient laissé entrevoir et la solution qu'ils avaient créée paraissent encore plus lointaines. Cette situation n'est pas viable.

Il y a un autre aspect important sur lequel nous insistons constamment car il est crucial pour le maintien de la paix : la nécessité de préserver le statu quo relatif aux Lieux saints. La situation actuelle, marquée par des discours incendiaires, ne va pas dans le bon sens. Nous nous associons au Secrétaire général dans son appel aux parties pour qu'elles s'abstiennent d'agir d'une manière

qui pourrait entraîner une montée des tensions dans les Lieux saints et alentours. L'Albanie réaffirme sa position ferme quant à l'importance cruciale de préserver le statu quo concernant les Lieux saints. Il y a des règles et des accords contraignants auxquels les parties ont souscrit et qu'elles doivent respecter.

Le statu quo des Lieux saints et la tutelle exercée par le Royaume de Jordanie, comme internationalement convenu, revêtent la plus haute importance pour la paix et la stabilité dans la région et pour le calme sur le terrain. À cet égard, nous prenons note du fait que le Gouvernement israélien s'est une nouvelle fois strictement engagé à préserver le statu quo, sans modification.

La coexistence pacifique s'est toujours avérée un investissement utile dans la paix et la cohésion sociale, tout comme son opposé s'est toujours révélé désastreux. La situation actuelle en dit long sur la nécessité de rétablir dès que possible l'horizon politique. Cela ne peut se faire que conjointement, par le biais d'efforts sincères des deux camps et sous réserve d'un engagement ferme en faveur de la solution des deux États sur la base des frontières de 1967.

La paix, pour nous, veut dire un Israël en sécurité ; elle veut dire une Palestine en sécurité, viable, indépendante et démocratique ; elle veut dire l'égalité des droits et des libertés pour tous, dans deux États, pour deux peuples vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et se reconnaissant mutuellement, avec Jérusalem comme future capitale commune. Toute autre voie est dangereuse, intenable et ne fait que mettre en péril la perspective d'une paix durable.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de la convocation, à la demande des délégations chinoise et émirienne, de la séance de ce jour du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous remercions le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé sur les faits alarmants survenus dans la vieille ville de Jérusalem et sur le mont du Temple.

L'escalade des tensions, suite à la visite du Ministre israélien de la sécurité nationale, Itamar Ben-Gvir, à la mosquée Al-Aqsa le 3 janvier, accompagné par des membres des forces de sécurité israéliennes, est très préoccupante. Il est difficile de voir cet incident différemment, à la lumière des événements de 2000, quand la visite d'un Ariel Sharon entouré de centaines de policiers sur le mont du Temple avait déclenché la deuxième intifada, qui a coûté la vie à plusieurs milliers de personnes dans les deux camps.

Nous réaffirmons que le statut historique et juridique de Jérusalem, berceau des trois religions monothéistes, et des Lieux saints qui s'y trouvent ne doit pas être violé. En même temps, nous notons le rôle stabilisateur que joue le Royaume hachémite de Jordanie, en tant que gardien historique des lieux saints musulmans à Jérusalem, qui est chargé d'en assurer le libre accès. Les désaccords au sujet de cette ville demeurent une des principales sources d'instabilité, non seulement en ce qui concerne le conflit palestinien-israélien, mais aussi dans l'ensemble du Moyen-Orient. De telles mesures risquent de déstabiliser totalement la situation et de conduire à des affrontements armés à grande échelle, comme nous l'avons constaté à plusieurs reprises.

À cet égard, nous exhortons les deux parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute mesure provocatrice et de toute action unilatérale. Nous espérons en particulier que le nouveau Gouvernement israélien ne choisira pas la voie de l'escalade, mais qu'il fera preuve de volonté politique et s'abstiendra de prendre des mesures radicales pour créer des réalités irréversibles sur le terrain, notamment la destruction des logements et la confiscation des biens des Palestiniens, en vue de relancer le processus de paix.

L'évolution de la situation à Jérusalem, qui pourrait mettre le feu aux poudres dans toute la région du Moyen-Orient, démontre une fois de plus qu'il est urgent de régler le conflit israélo-palestinien. Pour éviter une nouvelle confrontation militaire, il faut conjuguer les efforts internationaux et régionaux afin de créer des conditions propices à une reprise des négociations directes entre les Palestiniens et les Israéliens dans le cadre de la solution des deux États telle que convenue, à savoir la Palestine et Israël coexistant dans la paix et la sécurité sur la base des frontières de 1967.

Nous sommes déçus que nos collègues américains du Quatuor persistent à refuser de coopérer en vue de la reprise du processus de paix, même s'il est clair pour tout le monde que leurs tentatives de monopoliser ce processus et d'imposer la paix aux Palestiniens, au lieu de promouvoir leur aspiration à créer leur propre État, n'ont abouti à aucun résultat concret.

Pour notre part, nous poursuivons nos efforts pour forger un consensus international et coordonner des initiatives communes avec les Palestiniens et les Israéliens, les acteurs internationaux et régionaux intéressés, en faveur d'une solution juste à la question palestinienne. Nous sommes convaincus qu'un dialogue direct entre les parties doit être mené avec la médiation du Quatuor pour

le Moyen-Orient, seul mécanisme de médiation internationalement reconnu pour accompagner le processus de règlement au Moyen-Orient, qui a été approuvé par le Conseil de sécurité. Dans le même temps, nous tenons à souligner l'importance d'aligner les activités du Quatuor sur celles des principaux acteurs régionaux.

C'est précisément ce qui a motivé l'initiative russe de tenir une réunion ministérielle élargie du Quatuor avec des représentants des pays arabes. Le 3 janvier, lors d'une conversation téléphonique entre le Ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov, et le Ministre israélien des affaires étrangères, M. Eli Cohen, nous avons souligné notre position fondée sur les principes et de longue date sur la question palestinienne, qui appelle au règlement du conflit sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, conformément à la solution des deux États. Nous exhortons nos collègues à envisager sérieusement de relancer les négociations de paix sur cette base juridique internationale bien établie pour le règlement du conflit au Moyen-Orient.

M. Biang (Gabon) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khaled Khiari pour son exposé, et je me félicite de la participation à cette séance de l'Observateur permanent de la Palestine, ainsi que des Représentants permanents d'Israël et de la Jordanie.

Le respect du statu quo historique et juridique des Lieux saints de Jérusalem est fondamental pour la coexistence pacifique des peuples israélien et palestinien. C'est un consensus essentiel qu'aucune des parties ne peut remettre en cause, au risque de compromettre les chances de dialogue dans le processus de paix au Moyen-Orient.

À cet égard, la visite, le 3 janvier dernier, sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa, d'une autorité israélienne est un réel motif de préoccupation, d'autant plus qu'elle fait suite à l'assaut du 22 décembre, contre la même mosquée, de plus de 200 colons israéliens sous protection policière. Ces intrusions constituent des démarches unilatérales qui ravivent les tensions et amenuisent les perspectives d'apaisement entre Palestiniens et Israéliens, dans un contexte sécuritaire particulièrement volatile. Elles sont inacceptables.

Dans le même élan, nous condamnons les récentes profanations de tombes dans le cimetière chrétien historique de Jérusalem, qui participent de cette logique dangereuse de violation des sites et de l'identité religieuse des différentes communautés. Les parties doivent s'abstenir de toute démarche unilatérale et de toute provocation de nature à alimenter l'escalade de

la violence. Il est fondamental que la communauté internationale puisse veiller à ce que la crise israélo-palestinienne ne porte pas en elle les germes d'un antagonisme entre les trois religions monothéistes.

Mon pays appelle à la retenue et au respect du droit international par toutes les parties afin d'éviter une nouvelle escalade de la violence et un embrasement aux conséquences encore plus déstabilisatrices pour l'ensemble de la région, et sans doute bien au-delà. L'année 2022 a été particulièrement meurtrière dans les territoires occupés et nous devons empêcher que ce tragique scénario ne se reproduise en 2023, un scénario où les femmes et les enfants sont souvent les premières victimes.

Nous réaffirmons l'exigence du dialogue et appelons l'ensemble des parties à reprendre les négociations de bonne foi en vue du rétablissement de la confiance. À cet égard, le rôle des pays de la région et de ceux qui exercent une influence sur les parties s'avère crucial pour aider à la reprise des pourparlers de paix et aplanir les obstacles qui se dressent sur la trajectoire de la solution à deux États.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Sous-Secrétaire général, M. Khiari, de son exposé opportun en ce moment délicat. Nous exprimons notre inquiétude concernant le climat politique dans la région et la possibilité que les événements récents à l'intérieur et aux environs des Lieux saints exacerbent davantage les tensions. Notre priorité absolue doit être d'éviter toute forme de nouvelle escalade et de contribuer à rétablir le calme. Nous demandons instamment à celles et ceux qui sont en position d'influence et de pouvoir, en particulier les dirigeants politiques et religieux, de faire usage de leur autorité de manière positive et constructive et de s'abstenir de toute action unilatérale provocatrice qui ne ferait qu'ajouter à l'instabilité dans un contexte déjà tendu.

L'intégrité des Lieux saints et le statu quo juridique et historique doivent à tout instant être préservés et pleinement respectés. Toute infraction à cette règle est inacceptable. À ce sujet, nous saluons le rôle important joué par le Royaume hachémite de Jordanie en tant que gardien des Lieux saints, ce que nous respectons absolument. Nous prenons également note de la déclaration publiée par le bureau du Premier Ministre Netanyahu selon laquelle son administration s'engage fermement à préserver le statu quo en ce qui concerne les Lieux saints. Malte espère que cette mesure sera intégralement mise en œuvre et respectée par tous.

En outre, nous sommes également très préoccupés par les tentatives d'appropriation des biens des églises chrétiennes. Ces agissements constituent une menace grave pour la coexistence pacifique des trois religions monothéistes à Jérusalem et il faut y mettre fin. De manière plus générale, alors que nous attaquons aux problèmes immédiats, nous ne devons pas perdre de vue les causes profondes des tensions et des conflits. Les événements de cette semaine ont souligné une fois de plus la nécessité d'élargir le dialogue et de s'engager sur la voie de la paix et des solutions à long terme.

Malte réaffirme son attachement à un règlement juste et global du conflit au Moyen-Orient, fondé sur la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, répondant aux aspirations légitimes des deux parties, avec Jérusalem comme future capitale des deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres convenus au niveau international. Nous sommes convaincus que cela reste la seule voie viable vers la paix.

Enfin, nous condamnons avec la plus grande fermeté le fait que des civils sont pris pour cible, surtout lorsqu'il s'agit d'enfants, et réaffirmons que le meurtre d'enfants est déplorable et répréhensible. Les enfants ne doivent jamais être la cible de violences ni être mis en danger, et les responsables de tels actes doivent en répondre.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Nous tenons avant tout à remercier le Japon d'avoir programmé cette séance opportune, à la demande des Émirats arabes unis et de la Chine. Nous remercions également le Sous-Secrétaire général Khiari de son exposé.

C'est avec une profonde préoccupation que le Brésil a suivi la récente incursion, mardi dernier, du Ministre israélien de la sécurité nationale au Haram el-Charif, à Jérusalem. Il s'agit d'une évolution profondément alarmante, car elle risque d'exacerber les tensions et d'entraîner une escalade de la violence dans une région qui connaît déjà une grande instabilité. Le Brésil considère qu'il est de la plus haute importance de respecter les arrangements établis concernant l'administration des lieux saints musulmans de Jérusalem, sous tutelle hachémite, comme le prévoient les accords de paix conclus en 1994 entre Israël et la Jordanie.

Dans le même esprit, le Brésil reste profondément attaché à une solution juste et durable de la question de Palestine. Nous nous sommes toujours attachés à jouer un rôle positif pour aider les parties à engager un dialogue constructif en vue d'instaurer la confiance et de parvenir à une paix juste et durable. Nous sommes donc opposés à toute action pouvant conduire à la modification du statu

quo historique des Lieux saints de Jérusalem, car de tels agissements constituent inévitablement un obstacle à une culture de la paix, qui est indispensable, et vont à l'encontre du devoir qui incombe non seulement au Conseil de sécurité mais également à la communauté internationale dans son ensemble de favoriser la stabilité, la tolérance et la compréhension mutuelle au Moyen-Orient.

Alors que nous continuons à suivre de près la situation sur le terrain, nous exhortons les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue et à éviter toute action unilatérale. Il s'agit notamment de s'abstenir de toute déclaration incendiaire susceptible d'aggraver encore les tensions et de miner la confiance mutuelle nécessaire à la reprise urgente du dialogue en vue d'une solution négociée au conflit.

Pour terminer, le Brésil réaffirme son engagement de longue date en faveur de la solution des deux États, avec un État de Palestine et un État d'Israël pleinement viables et vivant ensemble dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières mutuellement acceptées et internationalement reconnues. Œuvrer en faveur de la stabilité au Moyen-Orient n'est rien de moins qu'un impératif pour le Conseil de sécurité. Faisons donc tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les parties à traduire cet objectif noble en un processus de négociation viable, afin de parvenir à l'avenir de paix que la région mérite tant.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Chine et les Émirats arabes unis d'avoir demandé la tenue de la présente séance, ainsi que le Sous-Secrétaire général Khaled Khiari de son exposé au Conseil. Nous saluons également la participation de l'Observateur permanent de l'État de Palestine et des Représentants permanents d'Israël et de la Jordanie à cette séance.

Il ne fait aucun doute que la situation au Moyen-Orient, qui est à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis plus de sept décennies, représente un différend complexe à tout point de vue. Contrairement à de nombreux autres conflits, le passage du temps n'a pas facilité sa résolution par la communauté internationale. Au contraire, jour après jour, nous semblons nous éloigner de l'objectif escompté.

Néanmoins, la création de l'État d'Israël par mandat du Conseil de sécurité et la création anticipée de l'État de Palestine sont des devoirs sacrés dont nous devons nous acquitter. C'est pourquoi il importe à nos yeux que le Conseil œuvre toujours comme un catalyseur du processus de paix au Moyen-Orient, en remettant les parties sur la bonne voie lorsqu'elles s'en écartent et en encourageant leurs efforts lorsque cela sert la cause de la paix.

Le Ghana a suivi de près les récents événements à Jérusalem qui sont à l'origine de la séance d'aujourd'hui. La visite non programmée, le 3 janvier, du Ministre israélien de la sécurité nationale sur le lieu saint du Haram el-Charif/mont du Temple a malheureusement provoqué un regain de tensions au Moyen-Orient. Jérusalem est censée être un lieu de paix et, de fait, ses lieux saints sont importants pour les chrétiens, les juifs et les musulmans.

Tout en appelant à la tolérance religieuse et à la coexistence pacifique, nous notons avec préoccupation les affrontements et les heurts violents qui ont précédé et suivi la visite du Ministre israélien. Nous saluons donc le fait que le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères d'Israël ont clarifié la position de leur gouvernement, à savoir qu'il n'y a eu aucun changement de politique concernant les Lieux saints de Jérusalem. Il s'agit selon nous d'un acte important de la part du nouveau Gouvernement israélien, et nous appelons à la préservation du statu quo ante. Toutefois, le regain de tensions au Moyen-Orient ne découle pas uniquement des récents incidents. Il est le reflet des décennies d'actions qui ont créé un sentiment de méfiance dans les deux camps. Nous exhortons donc les parties à s'attacher à limiter les actions unilatérales susceptibles d'aggraver la suspicion et de créer des conditions qui encouragent ceux qui ne veulent pas la paix, dans les deux camps, à détruire la confiance nécessaire au dialogue et à des échanges sincères. En cette nouvelle année porteuse d'espoir, nous exhortons Israël et la Palestine à coopérer de manière constructive en tenant compte des préoccupations d'Israël en matière de sécurité et des droits inaliénables du peuple palestinien. Cela est important pour réaliser les aspirations collective du Conseil, des pays voisins de la région et de la communauté internationale.

Pour sa part, le Ghana continuera d'encourager les parties à s'engager sur le chemin étroit et difficile qui mène à la paix en relançant un dialogue constructif sur un horizon politique. Nous continuerons d'exhorter les parties à reprendre des négociations directes en vue d'instaurer une paix globale et durable dans un esprit de coopération et de bonne foi.

Enfin, le Ghana réaffirme sa conviction qu'il est possible d'instaurer une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient grâce à la solution des deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale d'un État palestinien.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Monsieur le Président, je vous remercie pour l'organisation de cette réunion d'urgence. J'exprime mon appréciation au Sous-Secrétaire général Khiari pour sa présentation et son évaluation de la situation.

Durant son mandat en tant que membre élu, la Suisse s'engagera pour la paix dans la région, basée sur la solution des deux États, négociée par les deux parties conformément au droit international et aux paramètres convenus au niveau international, y compris les résolutions du Conseil de sécurité. Conformément à cette position, la Suisse insiste sur la nécessité de préserver le statu quo historique sur le Haram el-Charif/mont du Temple, y compris de respecter le rôle de gardien des Lieux saints endossé par le Royaume hachémite de Jordanie. Elle accueille positivement le rappel de cet engagement par le Premier Ministre Netanyahu le 3 janvier. La Suisse appelle toutes les parties à démontrer dans la pratique leur engagement à cet égard.

Dans un contexte déjà très tendu, notamment en raison du nombre record de décès de civils palestiniens l'année dernière et des attentats meurtriers en Israël, la visite du nouveau Ministre israélien de la sécurité nationale sur l'esplanade des Mosquées mardi dernier est préoccupante. De telles actions unilatérales menacent de rompre le statu quo qui prévaut sur le mont du Temple/Haram el-Charif et de déstabiliser ainsi la région toute entière. Nous appelons les dirigeants de toutes les parties à éviter de recourir à des provocations ou propos inflammatoires susceptibles d'attiser le conflit et de provoquer davantage de violence.

Nous connaissons le risque d'engrenage et les conséquences négatives que cela aurait pour la paix et la sécurité dans la région et au-delà. Nous espérons que cette réunion réaffirmera la nécessité de préserver le statu quo historique et contribuera à prévenir de nouvelles tensions. La Suisse appelle toutes les parties à respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Aussi, la Suisse encourage les parties à traiter les causes profondes du conflit et à restaurer un horizon politique en vue d'une solution négociée à deux États. Elle se tient à leur disposition pour faciliter la reprise d'un dialogue crédible en ce sens.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole devant le Conseil de sécurité, Monsieur le Président, je voudrais adresser les chaleureuses félicitations du Mozambique au Japon pour son élection en tant

que membre non permanent du Conseil, ainsi que pour son accession à la présidence du Conseil pour le mois de janvier. Nous vous assurons de notre plein appui à votre présidence. Je tiens également à féliciter les autres membres nouvellement élus, l'Équateur, le Japon, Malte et la Suisse, qui viennent d'entamer leur mandat de membres non permanents. Nous rendons hommage aux cinq membres élus sortants et saluons le rôle important et positif qu'ils ont joué dans cette salle. Nous remercions le Sous-Secrétaire général, M. Khaled Khari, de sa mise à jour, et saluons la participation des représentants de l'État observateur de Palestine, d'Israël et de la Jordanie à cette séance.

Le Mozambique est vivement préoccupé par les incidents survenus dans la région, en particulier ceux qui ont eu lieu récemment. Nous pensons qu'ils risquent d'exacerber et d'envenimer une situation déjà fragile. Nous appelons toutes les parties à agir de manière responsable et à faire preuve de retenue. À cet égard, nous voudrions faire référence au dernier rapport du Secrétaire général sur la résolution 2334 (2016) (S/2022/945), publié en décembre, qui indique que l'année 2022 a été la plus meurtrière à ce jour s'agissant de ce conflit. Nous regrettons le cycle de violence qui a coûté la vie à de nombreuses personnes, a entraîné la destruction de biens et a eu des répercussions considérables sur le plan humanitaire en raison des hostilités. Nous appelons toutes les parties au conflit à respecter pleinement les principes du droit international humanitaire. Nous condamnons fermement les gestes qui encouragent des attitudes extrêmes susceptibles d'éroder davantage l'espoir dans la viabilité d'un règlement politique négocié du conflit sur la base des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale en faveur de la solution des deux États.

Le Mozambique réaffirme sa position de principe et de longue date en faveur du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et du droit de l'État d'Israël à exister, seule base viable pour que les deux peuples puissent vivre côte à côte dans deux États indépendants et souverains, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de toute action ou décision unilatérale susceptible de porter atteinte au droit international ou de modifier le statu quo. Nous exhortons les parties à respecter les engagements pris au niveau international en vue d'instaurer une paix juste, globale et durable dans la région. Nous estimons que le seul moyen d'avancer consiste à privilégier un processus politique légitime et négocié pour régler les problèmes fondamentaux à l'origine de ce conflit prolongé. Nous

appelons donc le Conseil et toutes les parties prenantes à continuer de renforcer nos efforts communs et collectifs pour parvenir à une paix durable dans la région du Moyen-Orient.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Sous-Secrétaire général, Khaled Khari, de l'exposé instructif qu'il a présenté cet après-midi.

L'Équateur est membre du Conseil pour la quatrième fois de son histoire. Mon pays a occupé un de ces sièges pour la première fois en 1950, et la question qui fait l'objet de la présente séance était déjà inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Il en a été de même en 1960 et 1961, lorsque nous avons siégé pour la deuxième fois au Conseil, puis en 1991 et 1992. Je me dois de dire qu'il est regrettable qu'en 2023, cette question soit toujours inscrite à l'ordre du jour, et encore plus regrettable que cette année commence dans un climat de crispation et de méfiance.

L'Équateur demande qu'il soit mis fin à la spirale de la violence et réaffirme sa conviction que les deux parties ont le droit de vivre dans la paix et la dignité. Il faut se souvenir de l'histoire pour s'abstenir de répéter des actes qui, par le passé, ont causé la violence, la destruction et la mort dans la région. Il faut mettre un terme aux actes d'incitation et de provocation et aux déclarations incendiaires. La paix commence dans les esprits, se poursuit dans les paroles puis se concrétise dans les actes.

En conséquence, l'Équateur appelle de nouveau les parties à faire preuve de calme et de retenue et à s'abstenir de tout acte, décision ou mesure unilatérale susceptible d'envenimer le conflit. Nous appelons en particulier au respect du statu quo des Lieux saints de Jérusalem et du rôle de la Jordanie en tant que gardienne de ces lieux. Les actes de provocation dans ces lieux doivent être évités à tout prix.

Enfin, je réaffirme l'appui de l'Équateur à la recherche d'une solution politique pacifique, définitive et juste pour les parties, dans le cadre du droit international, avec l'existence de deux États, la Palestine et Israël, sur la base des frontières de 1967. Nous estimons que la reprise de négociations efficaces exige une volonté politique, du courage et une vision à long terme de la part des dirigeants. Nous espérons que ce sera le cas et que, dans un avenir pas trop lointain, cette question ne sera plus à l'ordre du jour du Conseil.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier le Sous-Secrétaire général Khari de son exposé.

Premièrement, le Royaume-Uni reconnaît que les Lieux saints de Jérusalem, notamment Haram el-Charif/le mont du Temple, revêtent une importance particulière pour de nombreuses personnes dans le monde entier, notamment les fidèles des trois religions abrahamiques que sont le christianisme, l'islam et le judaïsme. Dans ce contexte, la visite du Ministre israélien de la sécurité nationale est susceptible d'accroître les tensions. Le Royaume-Uni appuie fermement le statu quo historique dans les Lieux saints de Jérusalem, qui protège ces lieux et ceux qui y pratiquent leur culte, et préserve la paix. Le Royaume-Uni reconnaît et apprécie également le rôle important de la Jordanie en tant que gardienne des Lieux saints et souligne l'importance que revêt la coopération avec les autorités jordaniennes à cet égard. Le Royaume-Uni est déterminé à collaborer avec toutes les parties pour faire respecter ce statu quo à Jérusalem. Toutes les parties doivent s'abstenir de prendre des mesures qui attisent les tensions, portent atteinte à la cause de la paix ou visent à modifier unilatéralement le statu quo.

Deuxièmement, notre position de longue date sur le statut de Jérusalem est claire : il doit être déterminé dans le cadre d'un règlement négocié entre les Israéliens et les Palestiniens, en garantissant que Jérusalem sera la capitale commune des États israélien et palestinien, et en respectant pleinement le droit d'accès et les droits religieux de tous les peuples.

Troisièmement, le Royaume-Uni réaffirme son appui en faveur de la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale commune, qui représente le seul moyen de garantir une paix durable entre les parties. Nous sommes préoccupés par le niveau de violence dans les territoires palestiniens occupés et en Israël. Je demande instamment à toutes les parties de s'abstenir de prendre des mesures qui compromettent les perspectives de paix.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Khiari pour son exposé.

La France exprime sa profonde préoccupation après la récente visite du Ministre israélien de la sécurité nationale sur l'esplanade des Mosquées le 3 janvier. Tout doit être fait pour éviter une escalade, qui emporterait des conséquences graves sur le terrain.

La France, qui exerce un rôle historique de protection de plusieurs communautés religieuses à Jérusalem, appelle au respect du statu quo historique sur les Lieux saints de cette ville. Elle rappelle l'importance du rôle spécifique de la Jordanie à cet égard. Elle condamnera

toute tentative de remise en question de celui-ci. La France prend note de l'engagement du Premier Ministre israélien à faire respecter ce statu quo sur les Lieux saints. Il est essentiel que cela soit suivi d'effets sur le terrain.

Ce type d'initiative ne fait que renforcer la défiance entre les parties et ne sert pas la paix. La France rappelle l'urgence d'un arrêt de la politique de colonisation, qui met en danger la mise en œuvre d'une solution à deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité et ayant chacun Jérusalem pour capitale. La France réaffirme son attachement à cette solution. Elle rappelle également son attachement à la sécurité d'Israël. Les Israéliens et les Palestiniens méritent de vivre en paix et en sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Moins d'un mois après la dernière séance tenue à ce sujet (voir S/PV.9224), une nouvelle séance du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, a dû être convoquée.

Le Japon est profondément préoccupé par la visite du Ministre israélien de la sécurité nationale, Itamar Ben-Gvir, dans un lieu saint de Jérusalem le 3 janvier. La situation étant déjà tendue, il est indispensable que toutes les parties concernées fassent preuve de la plus grande retenue et s'abstiennent de tout acte ou de tout discours provocateur susceptible d'aggraver les tensions, y compris toute tentative visant à modifier le statu quo historique concernant les Lieux saints de Jérusalem. Le Japon se déclare également vivement préoccupé par le fait que le nouveau Gouvernement israélien a annoncé, dans les grandes lignes de sa politique, son intention « de promouvoir et d'implanter des colonies de peuplement dans toutes les régions de la terre d'Israël », ce qui est compris comme incluant les territoires occupés. L'expansion des colonies de peuplement constitue une violation manifeste du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et le Japon exhorte Israël à mettre immédiatement fin à ces actions unilatérales qui compromettent la réalisation de la solution des deux États. Seul un dialogue fondé sur la confiance mutuelle entre les parties permettra de parvenir à un règlement pacifique de la situation. Le Japon exhorte les parties à renouer le dialogue et à s'engager sérieusement en faveur de la réalisation de la solution des deux États, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des paramètres convenus au niveau international.

Enfin, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pour les deux années à venir, le Japon est déterminé à continuer de contribuer à la promotion de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance d'urgence en réponse à nos appels et à ceux de plusieurs membres du Conseil de sécurité. Je félicite également le Japon pour son accession à la présidence du Conseil pour ce mois, et nous ne doutons pas que vous dirigerez les travaux avec sagesse.

Quelle ligne rouge Israël doit-il franchir pour que le Conseil de sécurité finisse par estimer que c'en est assez et agisse en conséquence ? Quand interviendra-t-il ? Israël a fait preuve d'un mépris absolu pour le caractère sacré de la vie des Palestiniens, du droit international et du Haram el-Charif. Il a par là même fait montre d'un mépris absolu pour nous, le Conseil et l'ensemble de la communauté internationale, et entend bien continuer dans cette voie. Pourtant, le Conseil reste les bras croisés. Ses membres font de beaux discours, mais ils n'agissent pas. Notre peuple perd patience. Et la modération et le sens des responsabilités dont nous faisons preuve ne doivent jamais être pris pour de la faiblesse. L'histoire montre qu'en s'obstinant dans cette voie, Israël ne nous contraindra pas à capituler, mais à nous révolter. Ceux qui sont attachés au droit international et à la paix doivent agir maintenant, et non se contenter de se lamenter une fois que la situation sera devenue incontrôlable.

L'extrémiste israélien et désormais Ministre, Ben-Gvir, reconnu coupable d'incitation et de soutien à un groupe terroriste et connu pour ses opinions racistes, n'est pas venu visiter le Haram el-Charif. Son objectif est de faire aboutir le programme extrémiste qu'il a poursuivi toute sa vie : mettre fin au statu quo historique et juridique. Tel est son but, quelles qu'en soient les conséquences. C'est le programme qui lui a valu d'être élu et de rejoindre le Gouvernement israélien pour le mener à bien. Le Gouvernement israélien a-t-il condamné ses actions ? Je pose cette question à ceux qui se sont réjouis d'une des déclarations prononcées par le Premier Ministre israélien. La réponse est non ; le Gouvernement a approuvé ces actions, en dépit de l'indignation et de la condamnation du monde entier. Il nous a expliqué à tous que nous avons mal compris ce que nous avons vu de nos propres yeux : un Ministre extrémiste

appartenant à un Gouvernement extrémiste, accompagné de forces d'occupation, prenant d'assaut le Haram el-Charif, en violation du droit international, du statu quo historique, de la tutelle hachémite et de la souveraineté palestinienne.

L'argument avancé par Israël est que cela s'est déjà produit auparavant et n'a donc pas d'importance. Gilad Erdan a lui aussi pris d'assaut le Haram el-Charif lorsqu'il était Ministre de la sécurité publique. C'est comme si la meilleure défense d'un criminel à son procès est le fait qu'il avait déjà commis le même crime par le passé et s'en était tiré. Gilad Erdan a pris d'assaut le Haram el-Charif il y a quelques années pour les mêmes raisons que Ben-Gvir il y a quelques jours. Ils partagent le même objectif avoué, à savoir la modification du statu quo historique. Je cite :

« Je pense que le statu quo en vigueur depuis [19]67 est injuste... Nous devons travailler pour le changer pour qu'à l'avenir, les Juifs, avec l'aide de Dieu, puissent prier au mont du Temple. »

Tels sont les mots prononcés par le Ministre Erdan, sur lesquels l'Ambassadeur Erdan va maintenant essayer de revenir. Tels sont les faits.

Le Haram el-Charif ne tombera pas. Je le répète : le Haram el-Charif ne tombera jamais. Il résistera pour les générations à venir. Il a survécu à Begin, à Shamir et à Sharon, et survivra à Netanyahu, à Ben-Gvir et à Erdan. Ceux qui cherchent à obtenir le partage du Haram el-Charif dans le temps ou dans l'espace ou qui prévoient de s'en emparer ne mesurent pas ce qu'il représente pour tous les Palestiniens et pour les Arabes et les musulmans du monde entier. Ils ne mesurent pas à quel point ce lieu saint est symbolique pour des milliards de personnes à travers le monde, c'est pourquoi ils devraient m'écouter attentivement. Ils – les membres du Conseil doivent arrêter Israël. Leur responsabilité, la responsabilité du Conseil et celle de tous les États, est de faire respecter le droit international et le statu quo historique. Ils doivent arrêter Israël. Mais qu'on ne s'y trompe pas. S'ils ne le font pas, le peuple palestinien s'en chargera.

Nous ne devons pas perdre de vue un autre fait capital. Le Haram el-Charif se trouve à Jérusalem-Est occupée, qui fait partie intégrante du Territoire palestinien occupé – fait réaffirmé à maintes reprises par le Conseil et l'Assemblée générale. Tels sont les faits établis par le Conseil. En outre, Israël ne peut en aucun cas revendiquer la souveraineté sur le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, sur lequel il n'a aucun droit, et il n'a donc aucun droit sur le Haram

el-Charif. Les agissements d'Israël n'ont rien à voir avec la liberté religieuse, et tout à voir avec sa tentative illégale de modifier le caractère, le statut et l'identité de la ville. Il n'y aura pas de paix sans Jérusalem. Je le répète : il n'y aura pas de paix sans Jérusalem. Israël veut la faire disparaître en consolidant son annexion illégale de la ville. Mais le débat est clos. L'avenir du conflit et de la paix dans notre région sera déterminé à Jérusalem, et non dans une autre capitale du monde. Quiconque affirme le contraire délire ou ment.

Comme bon nombre de personnes l'ont mentionné aujourd'hui, les chrétiens palestiniens et les lieux saints chrétiens font également l'objet d'attaques, allant de graves restrictions aux processions religieuses à des attaques contre le clergé en passant par la profanation de tombes. Les chrétiens palestiniens subissent les mêmes politiques coloniales et discriminatoires que leurs frères et sœurs musulmans. Le statu quo historique et juridique, les droits du peuple palestinien et la souveraineté de l'État de Palestine doivent être respectés.

Israël espère que tout le monde prétendra être aveugle, illettré et sourd, et que l'on passera sous silence ses actions illégales. Israël attend que la communauté internationale et nous capitulions ; nous ne le ferons jamais. Israël attend que nous acceptions que la domination coloniale, les violations des droits humains et les crimes de guerre l'emportent face à la règle du droit international ; nous ne l'accepterons jamais, et la communauté internationale ne devrait pas non plus. Aujourd'hui, un gouvernement déchaîné et détraqué a publiquement adopté une approche coloniale et raciste. Quel avenir pour la Palestine et pour toute la région s'il n'y a pas de réaction face à une telle décision, si on ne défend pas l'état de droit et la justice ?

Je cite le chef de ce gouvernement extrémiste :

« Voici les grandes orientations du Gouvernement national que je dirige. Le peuple juif a un droit exclusif et incontestable sur toutes les régions de la terre d'Israël. Le Gouvernement va promouvoir et implanter des colonies de peuplement dans toutes les régions de la terre d'Israël : en Galilée, dans le Néguev, dans le Golan, en Judée et en Samarie ».

C'est un aveu public d'une démarche d'annexion et d'apartheid. Que va faire la communauté internationale à ce sujet ?

Aujourd'hui, nous avons entendu les membres du Conseil condamner à l'unanimité les actions illégales, les actes de provocation et les mesures unilatérales,

notamment celles visant à mettre en péril le statu quo historique. Tous les membres ont tenu les mêmes propos. Je vais une fois de plus rappeler au Conseil que ses déclarations sont importantes, et même essentielles. Mais ce qui importe le plus, ce sont les actes qu'il pose ensuite. Selon un proverbe, nous ne devons pas nous fier à ce qu'une personne dit, mais à ce qu'elle fait. Nous devons faire confiance aux actes. Nous nous félicitons des déclarations des membres du Conseil. Mais que fera le Conseil pour appliquer ses propres règles ? Le Conseil est conscient qu'Israël va continuer de faire pression. Il pourrait changer de rythme, mais ce gouvernement israélien ne changera pas de cap, à moins d'y être contraint.

Nous sommes convaincus qu'à terme, aucun État sain d'esprit ne sacrifiera sa crédibilité, ses intérêts et ses valeurs pour protéger un tel Gouvernement israélien ou son comportement. Certains hésitent peut-être encore à dire tout haut ce qu'il devient impossible de nier : il s'agit d'apartheid. Combien de gouvernements se vantent aujourd'hui des relations qu'ils ont eues avec l'Afrique du Sud de l'apartheid ? Aucun, pas même Israël, qui était alors son plus proche allié. Qui ici peut justifier le soutien apporté aux suprémacistes au lieu de leur tenir tête ?

Comme toute la Terre sainte, en raison de son histoire, de sa géographie et de son importance pour toutes les religions monothéistes, Jérusalem est par essence une ville pluraliste et diverse et, par conséquent, une ville de paix. Le statu quo historique sous-tend tous les efforts visant à promouvoir la coexistence religieuse pacifique dans la ville depuis des siècles. Certains des pays présents dans cette salle ont contribué à la forger et à la renforcer, comme l'a dit notre amie, la France, comprenant à quel point il est crucial que la plus sainte des villes ne devienne pas l'épicentre d'un conflit religieux. Sans elle, tous les lieux saints sont menacés. Les divergences, qui sont atténuées par le statu quo, se transformeraient en affrontements. Les tensions sous-jacentes deviendraient des conflits. La rupture de cet équilibre délicat entraînerait des conséquences prévisibles et graves pour nous tous. Le statu quo historique n'est pas un héritage du passé, c'est un passage sûr vers un avenir pacifique, juste et stable.

Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Président du Groupe des États arabes pour ce mois.

(l'orateur poursuit en arabe)

Ma délégation a l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom du Groupe des États arabes. Pour commencer, je vous félicite, Monsieur le Président,

au nom du Groupe, de votre accession au Conseil de sécurité et à la présidence pour ce mois. Nous vous souhaitons plein succès dans l'exercice de vos fonctions. Nous remercions également M. Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, de son exposé.

Le Groupe des États arabes condamne les pratiques et les violations illégales d'Israël commises à la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, comme nous l'avons vu récemment lors de l'assaut de cette esplanade par le Ministre israélien extrémiste de la sécurité nationale, accompagné des forces d'occupation israéliennes. Le Groupe met en garde contre une telle agression, qui constitue une atteinte éhontée aux sentiments des Palestiniens, des Arabes et de plus de deux milliards de musulmans dans le monde, ainsi qu'une violation flagrante du droit international et du statu quo historique et juridique. Cet acte traduit également une volonté de concrétiser le projet condamné de division temporelle et spatiale du Haram el-Charif, et constitue une grave escalade qui requiert une réponse internationale pour y mettre fin.

À cet égard, le Groupe réaffirme la nécessité pour Israël, Puissance occupante, de respecter le statu quo historique et juridique de la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, y compris le statut de ce dernier, d'une superficie totale de 14,4 hectares, en tant que lieu de culte exclusivement réservé aux musulmans. Le Groupe des États arabes réaffirme également le droit de l'État de Palestine à jouir de la souveraineté sur la ville occupée de Jérusalem-Est, la capitale de l'État de Palestine, et maintient qu'Israël, la Puissance occupante, n'a aucun droit ni aucune souveraineté sur la ville occupée de Jérusalem ou sur ses lieux saints islamiques et chrétiens.

Le Groupe des États arabes se félicite des positions des pays qui ont rejeté et condamné l'assaut israélien provocateur et belliqueux contre la mosquée Al-Aqsa et qui ont réaffirmé leur refus de toute modification du statu quo juridique et historique.

Le Groupe réaffirme la nécessité de poursuivre les efforts et les initiatives visant à protéger et à défendre la ville occupée de Jérusalem et ses lieux saints contre les tentatives rejetées et condamnées de l'occupation de modifier la démographie de la ville, son identité arabe, musulmane et chrétienne ainsi que le statu quo juridique et historique dans la ville. Le Groupe des États arabes appuie la tutelle hachémite sur les lieux saints musulmans et chrétiens, l'Administration jordanienne des dotations de Jérusalem et des affaires de la mosquée Al-Aqsa, qu'il considère comme l'autorité exclusive,

ainsi que le Comité d'Al-Qods et l'Agence Bayt Mal Al-Qods al-Charif dans leurs efforts pour défendre la ville d'Al-Qods et renforcer la résilience de ses habitants.

Le Groupe des États arabes appelle le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et à faire appliquer ses résolutions afin de mettre un terme à toutes les mesures illégales, provocatrices, unilatérales et d'escalade d'Israël, ainsi qu'aux violations qu'Israël continue de commettre sans relâche, y compris à Al-Qods al-Charif, en particulier la violation flagrante par l'armée d'occupation israélienne et les groupes de colons extrémistes du caractère sacré de la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif.

Le Groupe réaffirme le caractère central de la question de Palestine pour la nation arabe dans son ensemble et insiste sur la légitimité internationale, notamment l'Initiative de paix arabe, qui a été annoncée en 2002 comme une voie stratégique pour mettre fin à l'occupation israélienne, régler le conflit israélo-arabe et parvenir à une paix juste et globale fondée sur le droit international, les résolutions pertinentes de l'ONU et la solution des deux États, qui garantit la création d'un État de Palestine indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, tout en mettant fin à toutes les mesures israéliennes illégales qui compromettent cette solution. Cela a été réaffirmé par la Déclaration d'Alger publiée à l'issue du trente et unième Sommet arabe.

Le Groupe des États arabes appelle le Conseil de sécurité et les partenaires de la communauté internationale à agir immédiatement et à faire pression sur Israël pour qu'il cesse son agression contre le peuple palestinien, mette fin à son occupation et instaure une paix juste et globale conformément aux résolutions de la légitimité internationale. C'est la seule façon de mettre fin au conflit et d'assurer la sécurité et la stabilité régionales et internationales.

Pour terminer, le Groupe des États arabes réaffirme son plein appui au peuple palestinien dans sa défense vigoureuse de ses droits légitimes et de la ville d'Al-Qods et de ses lieux saints. Il réaffirme en outre son appui à la défense de l'identité arabe, musulmane et chrétienne de Jérusalem-Est occupée, capitale de l'État de Palestine, et au droit de l'État de Palestine à la souveraineté absolue sur l'ensemble de ses territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, sur son espace aérien et maritime, sur ses eaux territoriales, sur ses ressources naturelles et sur ses frontières avec les pays voisins. Le Groupe demande instamment à la

communauté internationale de tout mettre en œuvre, de toute urgence, pour garantir le respect et la réalisation des droits nationaux du peuple palestinien, au premier rang desquels figure son droit à l'autodétermination.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, vous et le Japon, Monsieur le Président, ainsi que l'Équateur, Malte, le Mozambique et la Suisse, alors que vous entamez votre mandat au Conseil de sécurité.

Lorsque j'ai appris que le Conseil de sécurité, l'organe chargé de promouvoir et de protéger la paix dans le monde, tenait une séance d'urgence au sujet de la visite tranquille, pacifique et sans incident d'un Ministre israélien au mont du Temple, j'ai été ravi. Je me suis dit que si cet important organe se réunissait pour discuter d'un sujet aussi insignifiant, cela voulait dire que nous avions instauré la paix dans le monde du jour au lendemain. Il n'y aurait plus de guerre et plus de violence. Après tout, sinon, pourquoi le Conseil de sécurité consacrerait-il son temps à un événement aussi mineur ?

Je demande aux membres d'imaginer le désarroi qui a été le mien lorsque je me suis rendu compte que j'avais tort. Une guerre fait toujours rage en Europe et le régime des ayatollahs en Iran continue d'assassiner des manifestants innocents, tout en se constituant très rapidement un arsenal nucléaire. Le terrorisme reste omniprésent, et les régimes totalitaires commettent toujours des atrocités. Et pourtant, nous voilà dans la salle du Conseil de sécurité, à discuter de la visite pacifique, d'une durée de 13 minutes, d'un Ministre juif sur le site juif le plus sacré placé sous la souveraineté de la démocratie libérale d'Israël.

Je suis sûr qu'au moins certains membres du Conseil perçoivent l'absurdité de cette situation.

Malheureusement, la présente séance, qui crée un sentiment d'urgence autour d'un non-événement, me rappelle les paroles du célèbre humoriste Jerry Seinfeld, qui décrivait son spectacle comme un spectacle ne parlant de rien. Néanmoins, si le Conseil de sécurité a décidé de se réunir pour discuter de cette question, autant tirer le meilleur parti de la présente séance. C'est l'occasion idéale de faire part aux membres du Conseil de la vérité et des faits concernant le mont du Temple.

Je voudrais demander à mes collègues s'ils ont déjà entendu parler du Mur occidental. Je suis sûr que oui. Savent-ils à l'ouest de quoi ce mur était-il situé et pourquoi il est le lieu de prière le plus central pour les

juifs ? Je vais leur dire pourquoi. Le Mur occidental est la seule structure qui subsiste du complexe du second temple juif. Notre temple, qui se trouvait sur le mont du Temple, était le lieu le plus sacré pour le peuple juif, mais il a été détruit par d'autres, et il ne nous reste que son mur occidental. Beaucoup ne le savent pas, et cela ne me surprend pas. Après tout, cela fait des années désormais que les Palestiniens orchestrent et mènent une campagne malveillante visant à effacer toute trace ou tout lien entre le peuple juif et le mont du Temple. Ils exploitent tous les moyens, aussi bien en paroles qu'en actes, pour promouvoir ces mensonges.

À l'ONU, ils présentent des résolutions diffamatoires comme celle adoptée par l'Assemblée générale la semaine dernière (résolution 77/247 de l'Assemblée générale), qui efface délibérément le nom juif du complexe en le désignant uniquement par son nom musulman, Haram el-Charif. Et hélas, de nombreux États Membres se soumettent à ces mensonges, malgré les preuves indiscutables et les vestiges archéologiques prouvant la véritable histoire du mont du Temple.

Mais le problème est bien plus profond. Ce complot insidieux vient directement des dirigeants palestiniens les plus haut placés. Les membres du Conseil l'ont entendu dans cette salle. Les menaces personnelles du représentant palestinien en disent long. Il s'agissait de menaces personnelles qui ne devraient pas être acceptables au Conseil de sécurité, mais, là encore, je ne suis pas surpris : cela démontre la violence des Palestiniens. Je ne suis pas surpris non plus car ce sont les mêmes mots que ceux du Président Abbas :

« La mosquée Al-Aqsa et l'église du Saint-Sépulcre nous appartiennent. Elles sont à nous et à nous seuls, et les Juifs n'ont aucun droit de les souiller de leurs pieds sales ».

Est-ce une façon de défendre le statu quo ? Il s'agit d'une incitation flagrante à la haine et d'une réécriture de l'histoire. Y a-t-il eu une séance d'urgence du Conseil de sécurité quand ces mots toxiques ont été prononcés ?

Bien avant que Jésus ne renverse les tables des marchands à Jérusalem, ou qu'Abd al-Malik ne construise l'esplanade des Mosquées, le peuple juif voyait déjà le mont du Temple comme le centre de notre univers. C'est là que Dieu a mis à l'épreuve la foi d'Abraham en lui ordonnant de sacrifier son fils Isaac ; là que le Roi David a bâti un autel à Dieu ; là que le Roi Salomon a édifié le premier temple sacré il y a 3 000 ans ; là que le deuxième temple a été reconstruit il y a 2 500 ans. C'est le point exact vers lequel chaque juif a le devoir de prier trois fois par jour. Il s'agit de l'endroit le plus sacré pour mon peuple.

Nous avons tous beaucoup entendu parler du statu quo, mais savons-nous vraiment ce qu'il signifie ? À partir de 1948, après que la Jordanie a occupé Jérusalem-Est durant la guerre d'indépendance d'Israël, les Jordaniens ont décimé la vie juive à Jérusalem. Malgré l'engagement pris, ils ont interdit aux juifs de se rendre sur nos lieux saints. Hélas, ils ont aussi détruit des synagogues et profané des cimetières juifs. En 1967, quand Israël a libéré Jérusalem, nous avons fait une énorme concession. Israël a cru à tort que, si nous donnions à la Jordanie l'autorité administrative et religieuse de ce lieu, cela garantirait que le conflit israélo-arabe resterait cantonné à ses dimensions politique et territoriale, sans virer au conflit religieux. En outre, nous avons renoncé à notre droit d'y prier. Oui, nous y avons renoncé, car certains rabbins estiment aujourd'hui encore que, dès lors que nous ne savons pas exactement où se trouve le saint des saints dans notre temple, lieu où seul le grand prêtre pouvait entrer, les juifs devraient s'abstenir de gravir le mont du Temple et d'y prier, afin d'éviter qu'ils ne marchent sur ce point sacré. Telle en est la raison. C'est ainsi que le statu quo est né. Il n'y a que les musulmans qui peuvent prier sur le site, tandis que les juifs et les chrétiens ne font que le visiter.

Il suffit de voir ce qui se passe réellement sur le mont du Temple chaque année. En moyenne, pas plus de 30 000 à 40 000 juifs s'y rendent en visite sur l'ensemble de l'année. Ils ne sont autorisés à le faire que par une seule entrée, certains jours et sur des horaires très limités, par petits groupes et encadrés par un imposant dispositif de sécurité. Il faut se demander pourquoi ils ont besoin de ces mesures de sécurité, alors qu'ils ne font que visiter le site. Pendant ce temps, chaque année, des millions de musulmans se rendent librement sur le site et vont y prier tandis qu'Israël assure leur sécurité, ce dont nous sommes fiers. Les membres savent-ils qu'au cours des 55 années écoulées depuis 1967, trois nouvelles mosquées ont été ouvertes sur le mont du Temple ? Cela ressemble-t-il à une tentative de modifier le statu quo de la part d'Israël, ou de l'autre camp ? En fait, voilà qui est juste un exemple de l'engagement d'Israël à protéger la liberté de culte pour toutes les confessions.

La récente visite du Ministre Ben-Gvir sur le mont du Temple n'était pas une incursion dans la mosquée Al-Aqsa, ni quelque autre des inventions des Palestiniens au sujet de sa visite. La visite du Ministre Ben-Gvir était conforme au statu quo, et quiconque prétend le contraire ne fait que jeter de l'huile sur le feu. Les Juifs ont le droit de se rendre sur le mont du Temple, tous, y compris le Ministre chargé de la sécurité sur le

mont du Temple. D'ailleurs, comme l'Observateur palestinien l'a mentionné, je le sais car, en tant que Ministre de la sécurité publique, je me suis moi aussi rendu sur place. Je précise que j'y suis allé après que deux Arabes israéliens ont attaqué et tué deux policiers druzes.

Le fait même que la présente séance ait lieu est une insulte à notre intelligence.

Qui donc est réellement en train de modifier le statu quo ? Au lieu de protéger le caractère sacré du site, les Palestiniens ont transformé le mont du Temple en un champ de bataille. Régulièrement, les mosquées servent d'arsenaux où les terroristes stockent des pierres et des explosifs pour s'en prendre aux visiteurs juifs et aux forces de sécurité. Le site sacré est utilisé pour inciter les Palestiniens à la haine, empoisonner l'esprit des jeunes et attiser les flammes de la violence.

Certains pays croient en la tolérance religieuse et bâtissent actuellement des complexes interconfessionnels où juifs, chrétiens et musulmans peuvent prier côte à côte. Il faut se le représenter. Malheureusement, l'autorité terroriste palestinienne préfère la violence à la tolérance. Ils sont si intolérants qu'ils veulent interdire non seulement la prière juive sur le mont du Temple, mais aussi les visiteurs juifs. C'est de l'antisémitisme pur.

De la même façon qu'ils font une arme des institutions internationales dans leur jihad contre l'État juif, les Palestiniens instrumentalisent aussi le statu quo à des fins hostiles. Ils l'enfreignent à leur guise, tout en reprochant à Israël des modifications fantaisistes. Le slogan calomnieux « Al-Aqsa est en danger » est devenu un cri de guerre pour justifier la terreur contre les Juifs. Effectivement, certains membres en ont également parlé. Arafat, cet homme assoiffé de sang, s'est appuyé sur ce mensonge pour légitimer le meurtre de 1 000 Israéliens au cours de la deuxième intifada, après la visite d'Ariel Sharon. De quelle justification s'agit-il ? À présent, l'Autorité palestinienne emploie la même tactique. Il ne faut pas laisser passer cette incitation à la haine et cette violence.

Pour les Palestiniens, le titre de la personne qui se rend sur le mont du Temple n'a pas d'importance, que ce soit un civil, un ministre ou le Premier Ministre. Tout ce qui compte, c'est sa religion. Si cette personne est juive, en revanche, alors cela devient le cœur du problème. C'est une question de haine des Juifs et d'antisémitisme. Pour eux, le fait qu'un Juif foule le mont du Temple est non seulement illégitime mais mérite que l'on y oppose la violence.

Il y a d'innombrables incidents de sécurité qui, contrairement à la visite du Ministre Ben-Gvir sur le mont du Temple, ont vraiment aggravé les tensions, et pour de bonnes raisons. Le Conseil ne s'est pas réuni pour autant. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de débat immédiatement après l'attaque iranienne contre le navire marchand *MT Mercer Street*, qui a coûté la vie à des nationaux roumains et britanniques ? Ou après qu'un terroriste palestinien a tué trois Israéliens à Tel Aviv en avril dernier, attentat qui a été glorifié par les dirigeants palestiniens ? Ou quand Israël a produit des preuves que le Hamas avait disposé des aires de lancement de roquettes près de certaines écoles à Gaza ? Ou, pas plus tard que le mois dernier, après que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a lui-même signalé qu'un tunnel de la terreur du Hamas avait été découvert sous une école ? Pourquoi de tels agissements ne suscitent-ils pas l'attention immédiate du Conseil, alors que la visite pacifique d'un Juif sur le mont du Temple y suffit ? Lorsque le Conseil consacre son temps précieux à des spectacles sur rien, il légitime les mensonges empoisonnés des Palestiniens et, ce faisant, il enhardit les terroristes à poursuivre leurs menées meurtrières.

Le mont du Temple occupe une place sans égale dans le patrimoine antique de mon peuple. C'est l'endroit où l'Arche d'alliance renfermait les Dix Commandements de Moïse, et où Dieu résidait. Le statu quo prévoit que les Juifs peuvent se rendre sur le site, et tous les Juifs en ont le droit. Selon la tradition juive, nous croyons que le mont du Temple sera un jour un lieu de paix et de coexistence. Ainsi qu'Ésaïe en a fait la prophétie au nom de Dieu :

« Je les amènerai sur ma montagne sainte, et je les réjouirai dans ma maison de prière ; leurs holocaustes et leurs sacrifices seront agréés sur mon autel ; car ma maison sera appelée une maison de prière pour tous les peuples » (*La Sainte Bible, Ésaïe 56 :7*).

Si le mont du Temple n'est malheureusement pas encore un lieu de culte pour toutes les nations, chaque Juif, quel que soit son titre, a néanmoins le droit de visiter le plus saint des Lieux saints. Les Juifs continueront à visiter le mont du Temple, et toutes les personnes qui croient en la tolérance et en la coexistence devraient y être favorables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant de la Jordanie.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Japon, un pays ami, pour le début de son mandat au Conseil de sécurité et

son accession à la présidence pour le mois en cours, et je lui souhaite plein succès pendant son mandat au Conseil au cours des deux prochaines années et durant la direction de ses travaux en ce mois de janvier. Je tiens également à remercier les pays frères, à savoir les Émirats arabes unis, la Chine, la France et Malte, qui ont appuyé la demande de convocation de cette séance d'urgence. Nous remercions également le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, M. Khaled Khiri, de son exposé au Conseil.

Le Royaume hachémite de Jordanie condamne avec la plus grande fermeté la prise d'assaut de la mosquée d'Al-Aqsa/Haram el-Charif par le Ministre de la sécurité nationale, le matin du 3 janvier, sous la protection des forces d'occupation israéliennes. Nous soulignons que l'incident de la mosquée d'Al-Aqsa et le non-respect de son caractère sacré constituent une provocation, qui a été rejetée et condamnée, ainsi qu'une violation flagrante du droit international et du statu quo juridique et historique concernant la ville de Jérusalem et ses Lieux saints. Cet épisode risque de provoquer une nouvelle escalade et représente une tendance dangereuse que le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent s'efforcer d'enrayer.

Dans ce contexte, nous soulignons la position du Royaume hachémite de Jordanie qui rejette toute mesure visant à modifier le statu quo juridique et historique à Jérusalem, et la nécessité de revenir au statu quo qui existait avant 2000, afin de garantir que la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, avec sa superficie totale de 14,4 hectares, soit uniquement un lieu de culte pour les musulmans. Le Département jordanien des dotations de Jérusalem et des affaires de la mosquée Al-Aqsa est l'autorité légale ayant compétence exclusive en matière de gestion de toutes les affaires du Haram el-Charif et de réglementation de son accès. Nous soulignons également qu'Israël, Puissance occupante, doit respecter ses obligations en vertu du droit international, en particulier le droit international humanitaire, concernant la ville occupée de Jérusalem et la mosquée Al-Aqsa. Nous réaffirmons par ailleurs la tutelle hachémite des lieux saints islamiques et chrétiens à Jérusalem et les efforts du Royaume, sous la direction de S. M. le Roi Abdallah II, visant à protéger ces Lieux saints et à préserver leur identité arabe, islamique et chrétienne.

Israël affirme que la prise d'assaut par le Ministre de la sécurité nationale Ben-Gvir n'était qu'une visite du complexe et que cela ne remet pas en cause le statu quo

historique. Cette affirmation est loin de la vérité, compte tenu des incursions précédentes de M. Ben-Gvir, de ses antécédents et de ses déclarations concernant le Haram el-Charif. En tout état de cause, cette prise d'assaut par M. Ben-Gvir a eu lieu sans l'approbation de l'Administration des waqfs de Jérusalem, l'organisme chargé légalement de l'administration du Haram el-Charif et de la réglementation de son accès. Cela constitue en soi une violation du rôle assumé par cette administration et du rôle spécial du Royaume hachémite de Jordanie, qui a été reconnu par Israël. Par conséquent, il s'agit d'une violation du statu quo historique du Haram el-Charif.

La prise d'assaut du Haram el-Charif par un ministre du Gouvernement israélien constitue une violation des obligations juridiques d'Israël en vertu du droit international, notamment des dispositions des Conventions de La Haye de 1907 et de la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, ainsi qu'une violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 672 (1990) et la résolution 1322 (2000), adoptée par le Conseil en réponse à la prise d'assaut du Haram el-Charif par l'ancien Premier Ministre Ariel Sharon en 2000.

Le Royaume hachémite de Jordanie met également en garde contre les conséquences dangereuses de toute mesure unilatérale israélienne visant à imposer de nouveaux faits sur le terrain, comme l'annexion de territoires, l'expansion des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, la violation des Lieux saints de Jérusalem ou la démolition de logements, qui entraîneraient toute la région vers plus de tensions et une nouvelle escalade.

Le Royaume hachémite de Jordanie souligne la nécessité de définir un horizon politique pour relancer des négociations sérieuses et efficaces entre les parties palestinienne et israélienne afin de parvenir à une paix juste et qui soit acceptée par les populations. Nous soulignons également que la question de Palestine était, et restera, la principale cause arabe et que la solution des deux États, qui implique la création d'un État palestinien indépendant et souverain avec Jérusalem occupée pour capitale,

à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, conformément au droit international, aux paramètres convenus et à l'Initiative de paix arabe, est l'option stratégique adoptée par la communauté internationale comme étant le seul moyen de parvenir à une paix juste et globale.

(L'orateur poursuit en anglais)

Je me dois de répondre à ce que le Représentant permanent d'Israël vient de dire au sujet de l'« occupation » de la Cisjordanie par la Jordanie. La Jordanie n'a jamais occupé la Cisjordanie ou Jérusalem-Est. La Jordanie a été unifiée en 1950, entre les rives est et ouest du Jourdain. Cette unification a permis aux Palestiniens d'exercer leur droit à l'autodétermination en plaçant la moitié de la Cisjordanie sous la tutelle du Gouvernement jordanien. Elle a effectivement permis aux Palestiniens d'exercer leur droit à disposer d'eux-mêmes jusqu'à ce que, conformément à la déclaration d'unité, un État palestinien indépendant puisse être établi. Ce que le représentant israélien a dit ici est un mensonge, qui est malheureusement répété par certains membres de la communauté internationale, sans être remis en question. Le cœur du problème est le fait que l'objectif était de permettre aux Palestiniens d'exercer leur droit à l'autodétermination. Eu égard à ce qui précède, c'est de l'occupation de la Cisjordanie en 1967 que découlent toutes les obligations d'Israël en vertu du droit international humanitaire, y compris en ce qui concerne la manière dont les Lieux saints doivent être gérés. Israël n'a pas à « accorder » quoi que ce soit en ce qui concerne les Lieux saints historiques. Le statu quo historique fait partie du droit international et des obligations d'Israël en tant que Puissance occupante. Il ne s'agit pas de quelque chose qui peut être octroyé. La Convention de 1954 oblige Israël à autoriser l'Administration jordanienne des waqfs à réglementer l'accès à l'intérieur et à l'extérieur du Haram el-Charif.

Il ne s'agit donc pas pour Israël d'accorder quoi que ce soit, comme l'a dit son représentant. Il s'agit d'un droit garanti aux Palestiniens et à l'Administration jordanienne des waqfs au titre du droit international, qu'Israël continue de violer.

La séance est levée à 16 h 50.